

**Certificat d'examen de type
n° F-05-G-0464 du 21 mars 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D060071-D2

**Répartiteur de frais de chauffage SIEMENS
type WHE
versions WHE37 et WHE30**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 91-999 du 30 septembre 1991 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs, et de l'arrêté du 13 mai 1983 relatif aux répartiteurs de frais de chauffage utilisant la mesure de la température de surface des émetteurs de chaleurs.

FABRICANT :

SIEMENS BUILDING TECHNOLOGIES ELECTRONICS GmbH - Sondershäuser Landstrasse 27 –
D99974 MÜLHAUSEN – Allemagne.

CARACTERISTIQUES :

Les répartiteurs de frais de chauffage SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30 utilisent la mesure de température de surface de l'émetteur de chaleur auquel il est associé. Les répartiteurs de frais de chauffage SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30 sont des répartiteurs compacts et mono-sonde.

Les répartiteurs de frais de chauffage SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30 ne sont pas équipés de sonde de démarrage.

La principale différence entre la version WHE37 et la version WHE30 réside dans le module infrarouge qui équipe uniquement le répartiteur version WHE37.

La relation utilisée pour déterminer la puissance thermique dissipée par l'émetteur de chaleur est :

$$P = P_0 \times \left(\frac{T_m - 19}{60} \right)^{1,30}$$

Avec :

T_m : température moyenne de surface de l'émetteur exprimée en degrés,

P : puissance dissipée par l'émetteur de chaleur exprimée en watts,

P_0 : puissance émise pour un écart de température de 60 °C, exprimée en watts,

Pour une température d'émetteur de chaleur comprise entre 40 °C et 80 °C et une température ambiante comprise entre 15 °C et 25 °C, le facteur intégrant ne s'écarte pas de plus de 8 % de sa valeur nominale.

La température moyenne de l'émetteur de chaleur doit être comprise entre 55 °C et 105 °C.

La température de déclenchement du comptage est égale à : 30 °C.

Les répartiteurs de frais de chauffage SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30 sont alimentés par une batterie au lithium de 3,0 V dont la durée de vie est de 10 ans.

SCELLEMENTS :

Le boîtier du répartiteur est rendu solidaire du socle métallique de fixation par une pièce de scellement encliquetable en matière plastique empêchant l'accès aux parties essentielles, notamment le circuit électronique, la sonde de température et la batterie.

Cette pièce de scellement interdit également l'accès au système de fixation du répartiteur sur l'émetteur de chaleur.

La pièce de scellement porte la marque du fabricant ou de l'installateur.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Suivant le type de radiateur, la fixation sur l'émetteur de chaleur est réalisée par :

- un socle en aluminium,
- différents systèmes de fixation choisis en fonction du type de corps de chauffe et définis dans le manuel de montage.

Les répartiteurs de frais de chauffage doivent être installés à 50 % de la longueur de l'émetteur de chaleur et à 75 % de la hauteur de l'émetteur de chaleur.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les répartiteurs de frais de chauffage objet du présent certificat portent les inscriptions suivantes :

- le nom du fabricant : SIEMENS,
- le type : WHE37 ou WHE30,
- le numéro de série de l'appareil,
- le numéro et la date du présent certificat d'examen de type.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D060071-D2, et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES :

Notice descriptive, plan de scellement, photographie.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-05-G-0464 du 21 mars 2005

Répartiteur de frais de chauffage SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30

NOTICE DESCRIPTIVE

1 – DESCRIPTION

Les répartiteurs de frais de chauffage électroniques SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30 sont des appareils de comptage utilisant la mesure de température de surface des émetteurs de chaleur et une température de référence afin de quantifier la puissance thermique dissipée par les émetteurs de chaleur.

Le boîtier est composé de trois parties :

- Le socle : il supporte le corps de l'appareil,
- Un système de plombage,
- Le corps du répartiteur dans lequel sont implantés :
 - un affichage 4 positons à cristaux liquides,
 - un microprocesseur,
 - une carte électronique,
 - une pile au lithium.

2 – PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

La température de l'émetteur de chaleur mesurée par la sonde est transmise au microprocesseur. Elle est comparée à la température de référence programmée. Si la différence est négative, il n'y a pas de comptage. La température de référence est programmée en usine ou lors de la pose des appareils est de 30 °C. Elle ne peut pas être modifiée par l'occupant. Si la différence entre la température de l'émetteur de chaleur et la température de référence est positive, la température du radiateur est prise en compte par le microprocesseur pour calculer la quantité de chaleur dissipée qui incrémente, en liaison avec le facteur temps, le nombre d'échelons relatifs à la consommation.

La programmation de base est réalisée avec les valeurs suivantes :

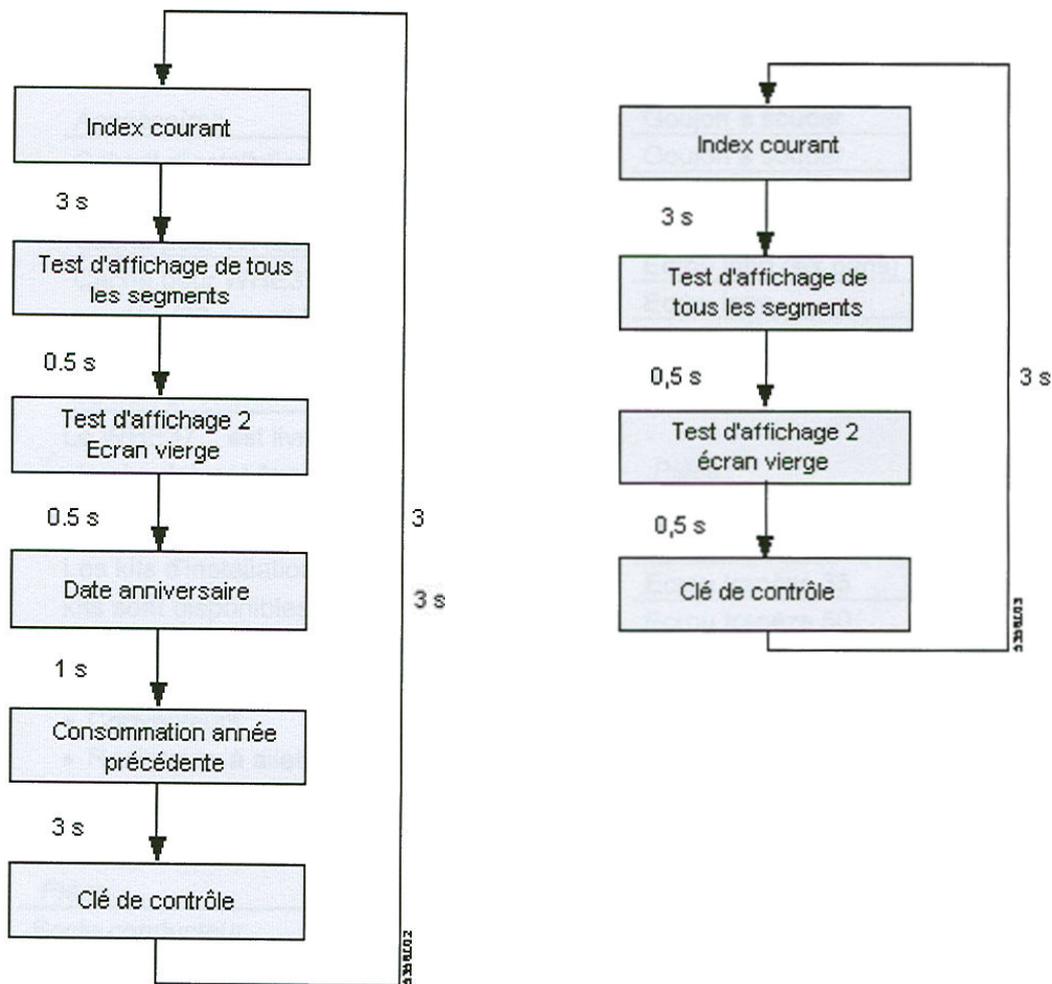
$$K_{\text{CHF}} = 1,28 \quad K_Q = 1000 \quad \text{EXP} = 1,30$$

4 – DESCRIPTION DES AFFICHAGES

Les répartiteurs de frais de chauffage électroniques SIEMENS type WHE versions WHE37 et WHE30 peuvent afficher les éléments suivants :

- consommation courante,
- test d'affichage,
- date anniversaire,
- consommation cumulée à la date anniversaire,
- clé de contrôle,
- prochaine date anniversaire,
- date de démarrage,
- batterie (après 10 années de fonctionnement),
- affichage erreur.

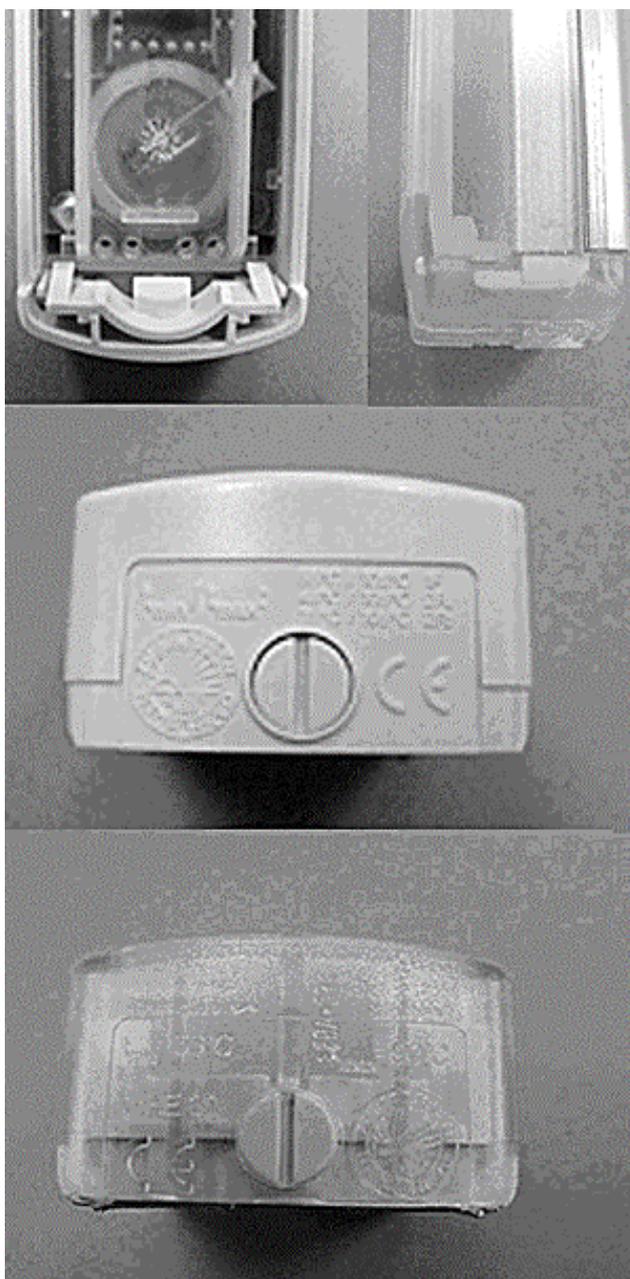
Les logigrammes du paramétrage standard sont les suivants :



Annexe au certificat n° F-05-G-0464 du 21 mars 2005

**Répartiteur de frais de chauffage SIEMENS
type WHE
versions WHE37 et WHE30**

PLAN DE SCELLEMENT



Annexe au certificat n° F-05-G-0464 du 21 mars 2005

**Répartiteur de frais de chauffage SIEMENS
type WHE
versions WHE37 et WHE30**

PHOTOGRAPHIE ET INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

